



Participation au transport suite deménagement

Par **nicoliniez**, le **15/05/2009** à **11:56**

Bonjour,

Suis divorcé depuis 4 ans avec la garde des 2 enfants chez la maman. J'ai le droit de garde 1 week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires. Vu mon éloignement géographique et mes horaires, ce sont mes parents qui exercent le droit de garde pour les week end (décision de justice). Les frais de transport étant à ma charge. Depuis la décision de justice, mon ex épouse a refait sa vie et s'est mariée. Elle a maintenant le permis de conduire et une voiture. Elle a également aussi maintenant un travail et a déménagé à 2 reprises passant ainsi de 30 km du domicile de mes parents à plus de 80 km...

Suis je en droit de demander à ce qu'elle fasse la moitié des trajets? Faut il que je passe par un avocat ou puis je directement écrire au juge des affaires familiales? Dois je écrire aux JAF de mon département ou de celui où résident mes enfants?

En vous remerciant.